



Conseil économique et social

Distr. générale
29 décembre 2022
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-sixième session

Vienne, 13-17 mars 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019

Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris

Rapport du Secrétariat

Résumé

Dans sa résolution 56/3 intitulée « Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris », la Commission des stupéfiants s'est félicité de l'initiative du Pacte de Paris et a réitéré son appui à cette initiative qui constitue l'un des cadres internationaux les plus importants qui soient et un outil sans égal pour un véritable partenariat entre États, organisations internationales compétentes et autres acteurs concernés dans la lutte contre les opiacés en provenance d'Afghanistan. Elle a continué d'exhorter les États Membres à veiller, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres entités, à la mise en œuvre intégrale de la Déclaration de Vienne, document final de la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan, tenue le 16 février 2012. Comme l'a demandé la Commission, le présent rapport décrit les mesures prises par l'ONUDC pour appliquer la résolution en 2022.

* E/CN.7/2023/1.



I. Généralités

1. La Déclaration de Vienne adoptée à la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan, tenue en février 2012¹, est un engagement international à lutter de manière équilibrée et globale contre la menace que représentent les opiacés provenant d'Afghanistan. Dans ce texte, les participantes et participants ont donné la priorité à quatre grands domaines de coopération renforcée qui en constituent les différents volets : a) les initiatives régionales ; b) les flux financiers liés au trafic d'opiacés ; c) la prévention du détournement des précurseurs ; et d) la réduction de l'abus de drogues et de la dépendance à ces dernières. En outre, les partenaires du Pacte de Paris ont réaffirmé que la responsabilité de la lutte contre les menaces mondiales que représentent les opiacés pour la paix et la stabilité dans différentes régions du monde était commune et partagée.

2. Dans sa résolution 56/3, intitulée « Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris », la Commission des stupéfiants s'est félicitée de l'initiative du Pacte de Paris et a réitéré son appui à cette initiative qui constitue l'un des cadres internationaux les plus importants qui soient et un outil sans égal pour un véritable partenariat entre États, organisations internationales compétentes et autres acteurs concernés dans la lutte contre les opiacés en provenance d'Afghanistan.

3. La Déclaration de Vienne constitue le schéma sur lequel se fonde le partenariat pour lutter contre les défis mondiaux et donner suite aux engagements connexes pris à l'échelle internationale dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à traiter et à contrer efficacement le problème mondial de la drogue », en ce qui concerne la lutte contre le trafic de stupéfiants et contre les liens existant entre ce trafic et d'autres formes de criminalité organisée.

4. L'appui fourni par le partenariat du Pacte de Paris eu égard aux quatre volets de la Déclaration de Vienne contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et à leurs cibles. Au titre du Programme mondial, les 81 membres du partenariat reçoivent une aide pour fixer leurs priorités en matière d'appui conformément aux objectifs de développement durable 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), en particulier.

5. Le Pacte de Paris comporte deux dimensions. La première est le partenariat lui-même, actuellement composé de 58 pays et de 23 organisations, dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le partenariat est chargé de définir les priorités et de mettre en œuvre les mesures conformément à la Déclaration de Vienne, sur la base du principe de la responsabilité partagée. Les réunions techniques et stratégiques organisées au titre du partenariat sont l'occasion de mener un dialogue mondial pour promouvoir les bonnes pratiques, adapter les mesures à l'évolution des menaces le long des itinéraires du trafic de drogues en provenance d'Afghanistan, encourager la collaboration et montrer clairement l'intérêt d'une action coordonnée. La seconde dimension est le programme mondial que l'ONUDC a mis en place au titre du Pacte de Paris pour faciliter le dialogue entre les partenaires et fournir un appui axé sur la coordination à l'aide des trois composantes du programme que sont le mécanisme consultatif, le réseau de chargés de liaison et la gestion de l'information.

6. Le Pacte de Paris est le seul mécanisme de coopération mondial chargé exclusivement de réduire le trafic d'opiacés, la production et la consommation

¹ Voir [E/CN.7/2012/17](#).

mondiale d'opiacés, notamment la culture du pavot à opium, par des mesures ciblées et coordonnées. Son importance a été reconnue dans de multiples résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et la Commission des stupéfiants, et il s'inscrit dans une approche globale en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de l'Afghanistan, de la région voisine et au-delà.

7. L'évolution des menaces liées à la drogue, à la criminalité organisée et au terrorisme, outre la situation d'urgence humanitaire en Afghanistan, ont des conséquences non seulement pour le pays et sa population, mais aussi pour la région et la communauté internationale. Les défis qui se posent en matière de sécurité et de développement exigent des efforts concertés, une volonté politique, une coopération et un soutien de la communauté internationale afin que puissent être prises, pour lutter contre les stupéfiants, des mesures qui soient efficaces et se renforcent mutuellement. Ainsi, dans le cadre de ses mandats, l'initiative du Pacte de Paris joue un rôle central en aidant la communauté internationale à renforcer la coopération régionale et internationale, en favorisant l'élan politique et en éclairant l'élaboration de mesures opérationnelles pour faire face aux défis multiples.

II. État de l'application de la résolution 56/3 de la Commission

A. Point sur le programme de l'ONUSD relatif au Pacte de Paris

8. Dans le cadre de son programme relatif au Pacte de Paris, l'ONUSD coordonne l'action menée par le partenariat du Pacte de Paris et l'aide à atteindre ses objectifs, notamment en conjuguant les capacités opérationnelles pertinentes de l'ONUSD aux niveaux mondial, régional et national.

Mécanisme consultatif

9. Le mécanisme consultatif de l'initiative du Pacte de Paris facilite les consultations régulières organisées aux niveaux technique et stratégique entre les 81 partenaires du Pacte de Paris afin de définir les priorités opérationnelles en ce qui concerne les mesures à prendre pour faire face à l'évolution des menaces actuelles et de promouvoir la coordination interthématique, régionale et interrégionale le long des itinéraires du trafic d'opiacés en provenance d'Afghanistan. Aux réunions d'experts, les partenaires du Pacte de Paris échangent des connaissances de pointe et des bonnes pratiques opérationnelles afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mesures renforcées en rapport avec les quatre volets de la Déclaration de Vienne. À ces réunions, les recommandations concernant les priorités opérationnelles sont également examinées et actualisées, avant d'être soumises pour approbation à la réunion annuelle de l'organe décisionnel du partenariat du Pacte de Paris, le Groupe consultatif de la politique.

10. En 2022, malgré la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le programme du Pacte de Paris a pu tenir les cinq réunions du mécanisme consultatif. Conformément aux modalités établies et adoptées pendant la pandémie de COVID-19, toutes les réunions techniques et stratégiques ont eu lieu dans un format hybride permettant à la fois une participation en personne et une participation via une plateforme virtuelle.

11. Environ 450 expertes et experts représentant 46 pays géographiquement très dispersés et 14 organisations internationales et régionales ont participé aux quatre réunions du groupe d'experts tenues en 2022. La réunion du Groupe consultatif de la politique a rassemblé 135 personnes de 37 pays et de 13 organisations.

12. Le groupe d'experts sur la coopération transfrontières, qui est lié au premier volet de la Déclaration de Vienne, a tenu sa réunion à Almaty (Kazakhstan), les 5 et 6 octobre 2022. La réunion a été organisée conjointement avec le Plan d'action antidrogue pour l'Asie centrale de l'Union européenne et le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale. Y ont participé plus de

110 personnes de 28 pays et huit 8 organisations internationales et régionales. Les participantes et participants ont échangé les meilleures pratiques en matière de coopération transfrontière et ont notamment examiné les moyens de renforcer le rôle des centres régionaux et internationaux de détection et de répression à l'appui de la coopération pour lutter contre les formes de criminalité liée aux drogues. Ils ont formulé huit recommandations prioritaires à mettre en œuvre par les partenaires du Pacte de Paris, l'objectif étant de renforcer les initiatives de collaboration à l'échelle régionale.

13. Dans le cadre du deuxième volet de la Déclaration de Vienne, la réunion du groupe d'experts consacrée à la détection et au blocage des flux financiers liés au trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan s'est tenue à Vienne, les 30 et 31 mai 2022. La réunion, organisée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a rassemblé plus de 140 personnes, dont des représentantes et représentants de haut niveau des services de détection et de répression et des ministères publics ainsi que des cellules de renseignement financier, de 33 pays et 11 organisations internationales et régionales. Les participantes et participants ont recensé et examiné les nouveaux défis à relever le long des trois itinéraires de trafic de drogues en provenance d'Afghanistan, à savoir la route du Nord, la route des Balkans et la route du Sud, ainsi que les meilleures pratiques opérationnelles, en mettant l'accent sur le recouvrement d'avoirs et les risques que présentait l'utilisation illicite d'actifs virtuels. À l'issue de la réunion, ils ont adopté quatre recommandations opérationnelles prioritaires.

14. La réunion du groupe d'experts sur les précurseurs, liée au troisième volet de la Déclaration de Vienne, a été organisée conjointement avec le Centre de coopération en matière de détection et de répression pour l'Europe du Sud-Est et s'est tenue à Bucarest les 24 et 25 octobre 2022. Y ont participé 100 personnes de 31 pays et de 6 organisations internationales et régionales. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les tendances récentes du trafic de précurseurs chimiques et de fournir des informations sur les itinéraires et les techniques de trafic récemment recensées. Parmi les autres principaux sujets abordés figurait l'harmonisation des cadres juridiques pour une meilleure utilisation des techniques d'enquête spéciales et des livraisons surveillées, l'échange de renseignements et les enquêtes conjointes parallèles. En outre, les participantes et les participants ont reçu des informations actualisées sur les enquêtes de traçage des précurseurs menées dans les pays sources et de transit et échangé des informations sur les nouvelles méthodes basées sur Internet pour prévenir le détournement des précurseurs. Enfin, ils ont adopté 11 recommandations prioritaires pour renforcer les mesures de lutte contre les précurseurs.

15. La réunion du groupe d'experts à l'appui d'une approche globale du traitement et de la prise en charge de l'usage de drogues, liée au quatrième volet de la Déclaration de Vienne, s'est tenue à Islamabad les 18 et 19 juillet 2022. Y ont participé plus de 80 personnes de 22 pays et 3 organisations internationales et régionales. À cette réunion, les participantes et participants ont présenté et examiné les données scientifiques et les bonnes pratiques les plus récentes en matière d'assurance qualité pour le traitement et la prise en charge des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues. Ils ont notamment examiné les nouvelles approches pour évaluer les services de traitement et ont échangé des données d'expériences en ce qui concerne l'utilisation des résultats de ces évaluations. Ils ont adopté 10 recommandations prioritaires destinées à améliorer les services de traitement et de prise en charge des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues.

16. La seizième réunion du Groupe consultatif de la politique a été organisée par l'ONUDC et s'est tenue à Vienne les 5 et 6 décembre 2022. Y ont participé 135 personnes de 37 pays et 13 organisations internationales et régionales. Le Groupe consultatif de la politique a fait le point sur les caractéristiques et les tendances actuelles et émergentes du trafic de drogues, les activités opérationnelles récemment menées en Afghanistan, et les progrès accomplis dans le cadre du programme du Pacte de Paris et du programme régional de l'ONUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins. Les participantes et les participants ont confirmé la pertinence de l'initiative

du Pacte de Paris et réaffirmé, face à la menace que présentent les opiacés, l'importance d'une coopération internationale et régionale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée. À l'issue de la réunion, les recommandations opérationnelles prioritaires formulées aux réunions d'experts tenues en 2022 en rapport avec les quatre volets de la Déclaration de Vienne ont été examinées et approuvées.

Réseau de chargés de liaison

17. En 2022, le réseau de chargés de liaison du Pacte de Paris situés, sur le terrain, le long des principaux itinéraires de trafic en provenance d'Afghanistan (c'est-à-dire en Iran (République islamique d'), en Macédoine du Nord, au Pakistan, en Serbie, en Türkiye, en République-Unie de Tanzanie et en Ouzbékistan) a continué d'appuyer la mise en œuvre des décisions et des recommandations du partenariat du Pacte de Paris sous la supervision de l'unité de coordination du Pacte de Paris.

18. Pendant la période considérée, le réseau de chargés de liaison a été réajusté en coordination avec les principaux partenaires et homologues nationaux. Un nouveau poste de chargé de liaison national a été créé à Ankara, du fait de la position stratégique qu'occupe la Türkiye sur la route des Balkans. Compte tenu de l'importance croissante de la route du Sud et du rôle clef que jouent les pays d'Afrique de l'Est dans les mesures de lutte contre la drogue, un nouveau poste de chargé de liaison national a été créé à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). En outre, en collaboration avec le programme régional de l'ONUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins, un poste de chargé de liaison national a été créé et pourvu à Islamabad.

19. Les chargés de liaison ont continué de faciliter la mise en œuvre d'autres programmes de l'ONUDC à l'appui de la Déclaration de Vienne. Par exemple, ils ont amélioré la disponibilité des données et aidé les États à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'établissement de rapports, notamment en ce qui concerne le questionnaire destiné aux rapports annuels. En outre, ils ont recueilli des données destinées à la base de données de l'ONUDC sur les saisies de drogues et pour le projet de plateforme de surveillance des drogues et appuyé la diffusion, sur le terrain, du *Rapport mondial sur les drogues 2022*. Ils ont également appuyé plusieurs programmes mondiaux et régionaux de l'ONUDC, notamment le Programme de contrôle des conteneurs, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, le Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, le Programme régional pour l'Europe du Sud-Est et le Programme pour l'Asie centrale, et encouragé les activités de coordination pertinentes et les synergies avec l'initiative du Pacte de Paris sur le terrain.

20. Pour soutenir encore les efforts entrepris pour améliorer la disponibilité des données, les chargés de liaison ont continué d'actualiser les fiches pays du Pacte de Paris en fournissant les données les plus récentes sur les indicateurs relatifs aux drogues et aux précurseurs pour 21 pays d'Asie centrale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie occidentale. Les fiches pays sont disponibles sur le portail Web du Pacte de Paris (www.paris-pact.net).

21. En outre, les chargés de liaison ont continué de collaborer avec les principaux homologues nationaux et ont établi de nouvelles modalités de collaboration, ont développé les réseaux d'experts nationaux et recensé les possibilités de renforcer la collaboration avec l'ONUDC dans les domaines de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Les partenaires nationaux ont déclaré qu'ils soutenaient fermement le Pacte de Paris et souligné le rôle important que jouaient les chargés de liaison pour encourager les partenaires à participer aux activités menées dans le cadre de l'initiative.

Gestion de l'information

22. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante à mi-parcours du programme du Pacte de Paris et suite aux décisions prises à la quatorzième réunion du Groupe consultatif de la politique, le programme du Pacte de

Paris a continué de fournir régulièrement des informations à jour sur les activités entreprises au titre des quatre volets thématiques de la Déclaration de Vienne par l'intermédiaire du portail Web du Pacte de Paris. Ce portail Web, disponible en anglais et en russe, permet également aux utilisateurs inscrits de trouver et de consulter des informations et des documents spécifiques relatifs à toutes les activités menées dans le cadre du Pacte de Paris, y compris les présentations et les recommandations opérationnelles prioritaires adoptées en rapport avec les quatre volets de la Déclaration de Vienne.

B. Synergies

23. L'initiative du Pacte de Paris est un élément clef de l'approche interrégionale, interdivisionnelle et interthématique adoptée par l'ONUDC, principale organisation partenaire technique du Pacte de Paris, en vue de répondre aux menaces que représentent les opiacés en provenance de l'Afghanistan. Le programme du Pacte de Paris a permis de continuer de veiller à ce que les programmes pertinents de l'ONUDC participent effectivement au mécanisme consultatif du Pacte de Paris, notamment par l'intermédiaire de la Section régionale pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale (au moyen du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, du programme régional pour l'Europe du Sud-Est et du programme pour l'Asie centrale), du Service de la gestion des frontières (au moyen du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, du Programme de contrôle des conteneurs, du Projet de communication aéroportuaire, du Programme de démantèlement des réseaux criminels et du Projet sur le commerce des opiacés en Afghanistan), du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite (au moyen du Programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme), du Service des drogues, du laboratoire et des activités scientifiques (au moyen de sa Section de la prévention, du traitement et de la réadaptation), et du Service de la recherche et de l'analyse des tendances (au moyen de sa Section de la recherche en matière de drogues et de sa Section de l'élaboration et de la diffusion des données).

C. Viabilité du programme de l'ONUDC relatif au Pacte de Paris

24. Au cours de la période considérée, l'initiative du Pacte de Paris a bénéficié à la plupart de ses pays et organisations partenaires grâce aux quatre réunions mondiales de groupes d'experts et de la réunion du Groupe consultatif de la politique. En 2022, les réunions organisées dans le cadre du mécanisme consultatif de l'initiative ont été suivies par près de 600 personnes de 49 pays et 17 organisations internationales et régionales, ce qui montre la forte demande en faveur de cette initiative, et souligne l'importance de ses activités et la nécessité de continuer de la renforcer, conformément à la résolution 56/3 de la Commission.

25. Le programme du Pacte de Paris a demandé à ses partenaires un appui supplémentaire afin de renforcer l'initiative. Comme cela a été souligné à la seizième réunion du Groupe consultatif de la politique, la viabilité de l'initiative et de ses activités dépend entièrement de l'appui que les donateurs continuent de lui fournir. À l'avenir, le fonctionnement du mécanisme consultatif de l'initiative du Pacte de Paris et le renforcement de l'initiative en tant qu'instrument rapidement adaptable exige un élargissement de la base des donateurs du partenariat dans l'esprit d'une responsabilité commune et partagée.